

Retour sur l'inauguration de Fund-it

La recherche en sciences humaines et sociales (SHS) a fait face à des bouleversements majeurs au cours des trente dernières années : renouvellement des objets et méthodes de recherche, émergence de nouveaux pôles de production de la connaissance, circulation accrue des idées et des chercheurs et chercheuses depuis l'avènement du numérique... Dans ce contexte, et de manière croissante, l'internationalisation de la recherche a été appréciée comme un moyen permettant d'atteindre une certaine forme d'«excellence» scientifique et comme un vecteur de rayonnement de celle-ci dans le champ des connaissances scientifiques.

Or, on a pu observer en France un déficit dans le domaine de l'accompagnement à l'internationalisation.

1. Des solutions pour la communauté de la recherche

Pour faire face à ce déficit, l'Alliance Athéna et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ont soutenu le projet de plateforme pour l'internationalisation des SHS porté par la fondation Réseau français des instituts d'études avancées (RFIEA).

Inscrite dans le "plan national pour les SHS" de juillet 2016 et inaugurée le lundi 20 mars 2017 par le secrétaire d'État à la Recherche M. Thierry Mandon, la plateforme Fund-it concentre sur un site unique tous les financements et séjours de recherche accessibles aux chercheurs et chercheuses en sciences humaines et sociales.

Elle poursuit comme objectifs d'accroître la réponse française aux appels à projets européens ou internationaux et augmenter la part des



financements obtenus par les équipes françaises en Europe ou à l'international, d'encourager la mobilité du potentiel de recherche français en Europe ou à l'international et d'accroître l'attractivité internationale des institutions de recherche françaises.

Elle s'adresse aux chercheurs et chercheuses français.e.s en sciences humaines et sociales qui veulent séjourner à l'étranger pour des résidences de recherche ou trouver des financements en France, en Europe et à l'international ; et aux chercheurs et chercheuses étrangers qui souhaitent effectuer un séjour de recherche en France.

Depuis la mise en ligne en janvier 2016 de la plateforme *Fund-it* :

- Plus de 1600 appels à candidatures et à projets
- 1200 institutions font l'objet d'un référencement
- Près de 5000 utilisateurs sur son site et les réseaux sociaux.

2. Perspectives de développement

Fund-it est la première plateforme de ce type à avoir été développée en France. Cette solution peut s'adapter aux besoins de toutes les communautés de recherches, et des collaborations sont d'ores et déjà amorcées avec l'Agence nationale de la recherche (ANR). La fondation RFIEA porte le projet de faire bénéficier de cette solution à tous les autres champs disciplinaires – énergie, environnement, numérique et santé – ou selon des critères géographiques appropriés.

Le nouveau portail des appels à projets (AAP) de la recherche en SHS : un outil pour accroître la lisibilité de l'offre nationale de financement en sciences humaines et sociales

Prévu dans le cadre du plan national sciences humaines et sociales, le portail spécifique aux appels d'offres nationaux en SHS vise à accroître la lisibilité de l'offre de financement au bénéfice des équipes de recherche. Il a été réalisé par l'ANR en lien étroit avec l'Alliance Athéna sous l'égide du secrétariat d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les sciences humaines et sociales représentent aujourd'hui un peu plus du quart du personnel de la recherche publique française et la moitié des enseignants de l'enseignement supérieur. Elles connaissent depuis une dizaine d'années de profondes transformations liées à la diversification des objets d'étude, des méthodes, des terrains et des instruments, et au renforcement des collaborations avec les autres domaines scientifiques dans un contexte d'internationalisation renforcée.

L'alliance Athéna, conformément à ses missions de coordination et de consolidation de la recherche française, a soutenu la création d'une première plateforme recensant les appels d'offres pour le financement de la recherche et de la mobilité à l'international : *Fund-it*.

Celle-ci a été conçue et développée par le RFIEA et a été ouverte en 2015. Afin de faciliter l'accès aux sources nationales de financement et d'appel à projets, le ministère chargé de la Recherche a impulsé, dans le cadre des mesures de simplification et du plan sciences humaines et sociales de 2016, la mise en place d'un portail complémentaire pour les appels à projets, et confié sa mise en œuvre à l'Agence nationale de la recherche.

Ce portail, AAP Recherche en SHS, constitue un point d'accès centralisé aux informations concernant les appels à projets des financeurs

publics ou privés ; il a vocation à devenir une référence nationale. Articulé avec la plateforme *Fund-it*, il permet l'accès à l'ensemble des appels d'offres en sciences humaines et sociales pour le financement de la recherche et de la mobilité.

La collaboration entre l'ANR et l'Alliance Athéna, encouragée au niveau ministériel, permet ainsi d'apporter de nouvelles ressources à l'ensemble des sciences humaines et sociales.

Les tiers-lieux à l'Université dédiés aux SHS

Une mission d'observation et d'expérimentation menée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche entre mars et août 2016 visait à proposer des voies exploratoires pour accroître les interactions entre la recherche en sciences humaines et sociales et les milieux socioéconomiques grâce au recours à l'intelligence collective, à l'expérimentation et à l'interdisciplinarité.

Plusieurs projets issus de problématiques rencontrées par des acteurs auditionnés lors de la mission ont été lancés :

— Projet 1 : production de contenu vidéo viral à partir de la recherche en SHS afin de rendre les SHS plus accessibles aux jeunes par l'usage des médias contemporains.

— Projet 2 : étude des complémentarités entre initiatives de sciences participatives et production d'innovations sociales afin de développer les sciences participatives dans les SHS et d'augmenter la participation de chercheurs et chercheuses en SHS dans le processus d'innovation sociale.

— Projet 3 : organisation d'une rencontre thématique comment manager une équipe multiculturelle, quels apports des SHS ?

— Atelier *Community Services* : comment développer la culture des community services dans les universités françaises ?

— Atelier cartographie : quel outil pour cartographier collectivement les drapeaux français accrochés aux fenêtres des immeubles de Paris suite aux attentats de novembre 2015 ?

Le rapport issu de ses travaux recommande la création de tiers-lieux dédiés aux humanités et aux sciences sociales. Ce travail s'inscrit dans les actions menées par le secrétariat d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche en faveur des sciences humaines et sociales, en particulier la mesure 14, annoncée le 28 novembre 2016, qui vise à soutenir les expérimentations sur les modèles de formation et recherche en émergence.

Dans ce cadre, la question de ce qu'est le tiers-lieu doit être posée. Le concept de tiers-lieu vise à consacrer une situation de rencontre entre plusieurs personnes, morales et physiques, nécessairement hétérogènes et non affiliées, qui s'engagent volontairement dans un travail de conception d'une même représentation et dont chacun est prêt à répondre personnellement devant ses semblables.

On observe que dans ces formes contemporaines, cette situation débouche sur de la conception de services souvent digitaux et avec d'importantes conséquences politiques. Le tiers-lieu implique de fait une forte valorisation des savoirs propre aux sciences humaines et sociales lorsqu'émergent les questionnements allant de l'éthique jusqu'à l'ergonomie sur des services se servant par exemple de l'intelligence artificielle, de robots, de *big data* (volumes massifs de données), de *blockchain* (technologie de stockage et de transmission d'informations), etc. Et plus généralement sur des choix qui engagent la société toute entière.

Aussi, il est un moyen de répondre au besoin d'accroître les interactions entre disciplines, entre étudiant.e.s, doctorant.e.s et chercheurs et chercheuses, entre les acteurs académiques et ceux présents sur le territoire qu'ils occupent.

- Antoine BURRET et Benjamin GENTILS

Les missions du réseau des maisons des sciences de l'homme : feuille de route 2016-2017

Le Réseau national maisons des sciences de l'homme (RNMSH) a été créé en 1999. En 2012, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche reconnaît le "réseau" en qualité d'infrastructure de recherche, une qualification qui vient d'être renouvelée en 2017. Le RNMSH est membre de l'Alliance Athéna. Le réseau compte 22 implantations en France métropolitaine et une 23^{ème} maison vient d'être labellisée en Nouvelle-Calédonie.

Le réseau dispose d'une dotation globale de 4 millions d'euros (financée à part équivalente par les collectivités locales, le CNRS et les universités). Il s'appuie sur les compétences de 400 ingénieur.e.s de recherche et technicien.ne.s au service de la recherche en sciences humaines et sociales.

En accord avec le plan SHS du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche du printemps 2016, des recommandations du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de la Conférence des présidents d'université (CPU) et dans le respect des quatre champs d'action définis par l'Alliance Athéna, le RNMSH se donne un certain nombre de missions pour les deux années à venir.

Objectif 1 : L'ancrage des très grandes infrastructures de recherche (TGIR) dans les MSH

Il s'agit d'articuler le tournant numérique, la production de données en masse et l'activité interdisciplinaire en mobilisant les moyens techniques et les ressources humaines des MSH au service des communautés scientifiques des SHS.

Les deux plus grosses plateformes technologiques déployées dans et par le réseau des MSH sont *Huma-Num* (dont la mission est d'accompagner le tournant numérique par la coordination de la production raisonnée et collective de corpus de

sources ; le traitement, la conservation, l'accès et l'interopérabilité des données de la recherche) et *Progedo* (dont la mission est d'organiser la collecte, la documentation, la préservation et la diffusion de données quantitatives utiles aux sciences humaines et sociales).

La politique de déploiement de ces infrastructures s'accompagne d'une politique de formation des jeunes chercheurs et chercheuses à la culture des données, car ce sont elles et eux qui sont les plus concernés par la révolution du numérique et ses impacts sur la culture scientifique à venir.

Objectif 2 : la structuration de pôles information scientifique et technique (IST)

Le RNMSH se donne pour objectif de connaître, mobiliser créer ou renforcer des pôles "information scientifique et technique" dans les MSH, en cohérence avec l'écosystème existant. Les MSH proposent ainsi de construire des liens forts avec les universités (bibliothèques universitaires), les communautés d'universités et établissements (COMUE) en tant que responsables numériques et les "labex", en se positionnant ainsi dans la gouvernance de l'IST au niveau régional.

En lien avec cet objectif, comme avec le précédent, il relève des missions des MSH d'assurer un rôle de sensibilisation et formation des chercheurs et chercheuses.

L'amélioration de la diffusion et de la visibilité des travaux scientifiques passe notamment par :

- l'édition, avec la création et le développement de pôles éditoriaux pour structurer l'édition publique en SHS en favorisant la professionnalisation et la mise en œuvre de bonnes pratiques et en développant cette édition publique autour de ces infrastructures (*Numedif*, *OpenEdition* mais aussi les presses universitaires).

- Le pôle éditorial de la *Maison archéologie et ethnologie René-Ginouvès* en est un exemple.

- La promotion du libre-accès et mise en place d'archives ouvertes.

La réflexion sur la gestion des données de la recherche par mise en place de plans de gestion et réalisation d'éditions de corpus numériques.

L'objectif assigné au RNMSH dans les prochaines années est de produire et de donner accès librement à un vaste ensemble de corpus (ensemble structuré texte, images) numérisés. Cela constitue un enjeu énorme pour la recherche. Des corpus en cours de constitution portent ainsi sur les archives municipales en Allemagne, sur les documents fiscaux du Moyen-Âge en France, les archives d'écrivain.e.s, des sites archéologiques, etc.

Objectif 3 : développement vers l'Europe et l'international

Le réseau des MSH a la volonté d'améliorer la visibilité de la recherche française en SHS à l'étranger et d'intensifier ses partenariats avec des structures qui partagent ses valeurs, en particulier l'interdisciplinarité. Le réseau a voté la création d'un statut de "MSH associée" et a déjà reçu des demandes d'agrément pour ce statut qui émanent de Sfax en Tunisie, de Liège et de Bruxelles en Belgique.

Le RNMSH entend également renforcer les liens avec le Réseau français des instituts d'études avancées.

Nous faisons régulièrement ce constat : la recherche française n'obtient pas assez de programmes européens alors qu'elle a les compétences scientifiques pour réussir. Les MSH doivent clairement contribuer à identifier les chercheurs et chercheuses qui ont le potentiel pour déposer ces projets et les aider à monter leurs dossiers. Cela passe par une politique de facilitation de l'accès aux offres de financements européens et internationaux d'intérêt pour les SHS (comme l'initiative *Fund-it*). Cela passe également par une contribution à la montée en

compétence des cellules et des ingénieur.e.s de projets "action nationale de formation" (ANF).

Objectif 4 : Coordination d'actions de valorisation

L'Institut national des SHS du Centre national de la recherche scientifique (INSHS-CNRS) organise *Innovative SHS* depuis 2013. Ce salon a largement concouru à la prise de conscience de la capacité des SHS à produire des résultats de recherche répondant directement aux enjeux socio-économiques. Le prochain salon aura lieu à Aix-Marseille les 17 et 18 mai prochain, après deux éditions parisiennes. Le soutien des MSH à l'organisation des auditions des porteurs de projets présélectionnés a permis de mesurer combien leur engagement dans l'opération était important. Aussi, le RNMSH a l'ambition de décliner cette action de valorisation à travers des réseaux régionaux.

Le RNMSH a par ailleurs la volonté de construire des indicateurs partagés avec le milieu de la recherche et les collectivités territoriales pour proposer une cartographie de la valorisation en SHS. Le réseau se donne l'ambition d'être capable de répondre à des demandes exprimées dans les territoires.

- Isabelle RIVOAL (sur la base du plan présenté par Bertrand JOUVE, président du RNMSH)



Présentation du rapport de l'Institut français de l'éducation (IFE) sur les transformations des universités françaises.

L'un des objectifs du plan SHS de Thierry Mandon est de rapprocher la recherche de l'action publique, de transférer la recherche française en sciences humaines et sociales vers la société. Ce rapport s'inscrit dans cet axe et plus particulièrement dans la mesure 9 "valoriser la recherche" sur l'enseignement supérieur.

Il s'agissait donc de faire un état des lieux de la recherche, non exhaustif, sur les questions de transformations des universités françaises, une recherche qui interroge les politiques publiques du supérieur.

Pour répondre à cette commande, le choix a été fait de prendre en compte deux grands courants de recherche existants en France sur les questions universitaires :

- d'une part des approches développées dans le champ des sciences sociales, essentiellement de sociologie et sciences politiques, et au sein duquel l'équipe du Centre de sociologie des organisations (CSO) animée par Christine Musselin a joué un rôle pionnier dès les années 90.

- d'autre part l'approche plus récente en France, par rapport aux autres pays francophones comme le Québec ou la Belgique, concernant la pédagogie universitaire, qui s'est développée à la fois au sein des sciences de l'éducation et des disciplines qui s'intéressent à la pédagogie numérique.

Le rapport note une évolution des réformes commune aux autres pays européens en matière de gestion et de gouvernance universitaire, avec quatre principaux aspects : la diminution de l'intervention politique directe dans l'enseignement supérieur et l'augmentation de l'autonomie institutionnelle des établissements ; la professionnalisation du leadership, du management et du gouvernement des organisations universitaires ; le développement

des mécanismes d'évaluation de la qualité ; la diversification des sources de financement. Les classements internationaux façonnent un nouveau modèle d'université.

Dans le domaine éducatif, le classement PISA organise une représentation des systèmes éducatifs de référence. Dans le supérieur, le classement de Shanghai et le *World university rankings du Times higher education* (THE) tendent à installer un nouveau modèle d'université d'excellence au niveau international. Instruments de régulation, ils orientent la politique universitaire et favorisent les regroupements d'établissements.

Quelle qualité universitaire ces classements prennent-ils en compte ?

Les indicateurs mis en place induisent une standardisation, notamment en matière bibliométrique, qui amène à valoriser certains types de productions scientifiques au détriment des autres. Reposant essentiellement sur des indicateurs de performance en recherche, et plutôt dans le domaine des sciences et techniques, ils ne s'intéressent pas à la qualité de la mission de formation des universités, sauf à considérer qu'une recherche excellente produit mécaniquement un enseignement de qualité.

Les auteurs du rapport identifient de nouveaux axes de recherche comme les questions de professionnalisation, l'analyse de dispositifs de lutte contre l'échec au premier cycle universitaire, et pointent également la non prise en compte dans les travaux de recherche de l'échelon intermédiaire entre la gouvernance et les enseignant.e.s et étudiant.e.s, échelon oublié lors des réformes successives.

Le rapport de l'Institut français de l'éducation (IFE) s'arrête également sur les profonds changements des missions des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses. Si on peut rassembler les activités universitaires autour de différentes catégories : l'enseignement, la recherche, l'administration, le "management" et la participation aux réseaux scientifiques et l'expertise, dans les faits, la recherche est et demeure le critère décisif tant au niveau de l'identité des universitaires que de leur carrière. Une transformation profonde de l'identité et de la professionnalité des universitaires semble nécessaire.

*- Olivier REY et Annie FEYFANT, veille et analyses
Institut Français de l'Éducation, ENS de Lyon*

CONTACT

Directrice de la publication : Françoise THIBAUT

Responsable coordination : Agnès NETTER

Responsables éditoriaux : Kévin MAINTROT, Simon NATAF

Réalisation graphique : Kévin MAINTROT

Alliance thématique nationale
des sciences humaines et sociales

54, boulevard Raspail 75006 Paris

Tél : 01 40 48 64 12